collège Norbert Casteret
académie Poitiers

DNB 2017

Épreuve orale : soutenance d'un projet

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires ou dans le cadre d'un parcours éducatifs (Avenir, citoyen, éducation artistique et culturelle).
Cette épreuve est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet, notamment concernant le socle commun.
Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles.

- Structure de l'épreuve
L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury.
Dans le cas d'une épreuve individuelle, l'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury. Le cas échéant, le candidat peut être guidé par le jury pour mener à bien son exposé personnel. La durée totale de l'épreuve ne peut dépasser quinze minutes.
Si l'épreuve est collective, dix minutes d'exposé, pendant lesquelles chacun des candidats intervient, précèdent quinze minutes de reprise avec l'ensemble du groupe. Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le projet.

- Modalités de l'épreuve
L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale du candidat, tant du point de vue des contenus que de son expression.
Le candidat peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Elle ne se substitue pas à la présentation synthétique qu'elle peut néanmoins illustrer.
Si le candidat présente un projet portant sur la thématique « Langues et cultures étrangères », il peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante.
L'épreuve orale aura lieu dans l'établissement le **mardi 23 mai 2017**. Le chef d'établissement établit pour chaque candidat une convocation individuelle à l'épreuve.

- Choix du projet présenté
Le choix du projet que le candidat souhaite présenter durant l'épreuve orale est transmis au chef d'établissement par les responsables légaux de l'élève, le **lundi 2 mai dernier délai**. Un document sera remis aux élèves début avril. Les élèves doivent fournir un support écrit, à leur convenance, pour faciliter l'interrogation. Ce choix précise l'intitulé et le contenu du projet réalisé ainsi que l'enseignement pratique interdisciplinaire et la thématique interdisciplinaire concernés ou, le cas échéant, le parcours éducatif retenu. Il mentionne aussi les disciplines d'enseignement impliquées. Le candidat fait également savoir s'il souhaite présenter son exposé en équipe (auquel cas les noms des coéquipiers sont mentionnés) ou s'il souhaite effectuer une partie de sa présentation dans une langue vivante étrangère qui est alors précisée.

- Le jury de l'épreuve orale
Chaque jury est constitué d'au moins deux professeurs du collège.
L'épreuve est notée sur 100 points (voir grille d'évaluation)